

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 10 Février 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

PRESERVATION DES TERRITOIRES

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Confirmation de l'avis du Département sur le projet de modification des
arrondissements.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de la Vie Locale
1 39-01**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par courrier du 17 novembre dernier, j'ai été saisie par Monsieur le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône, pour donner l'avis du Conseil départemental sur son projet de modification des limites des arrondissements.

Conformément à l'article L.3113-1 du Code général des collectivités territoriales, « les modifications des limites territoriales des arrondissements sont décidées par le représentant de l'Etat dans la région, après consultation du Conseil départemental ».

Lors de sa séance du 16 décembre 2016, la Commission Permanente a émis un avis favorable sur le projet du Préfet.

PROJET DU PREFET

Le projet de Monsieur le Préfet vise à modifier les limites des arrondissements pour les rapprocher de celles de la métropole Aix-Marseille-Provence.

Dans ce projet, il est proposé que 11 communes voient leur rattachement administratif modifié :

- 7 communes quitteraient l'arrondissement d'Arles :
la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône rejoindrait l'arrondissement d'Istres,
les communes de Sénas, Eyguières, Alleins, Lamanon, Mallemort et Vernègues rejoindraient l'arrondissement d'Aix-en-Provence,
- 2 communes passeraient de l'arrondissement d'Aix-en-Provence à l'arrondissement d'Istres : Grans et Cornillon-Confoux,
- La commune de Septèmes-les-Vallons passerait de l'arrondissement d'Aix-en-Provence à celui de Marseille,
- La Commune de Gréasque quitterait l'arrondissement de Marseille pour celui d'Aix-en-Provence.

Monsieur le Préfet a saisi les 11 maires concernés par cette réorganisation pour connaître leurs positions sur celle-ci.

Elles ont toutes donné leur accord à l'exception de la commune de Septèmes-les-Vallons, dont le Conseil municipal a émis un avis défavorable à son transfert sur l'arrondissement de Marseille. Après ce rejet, Monsieur le Préfet a organisé deux réunions de travail avec le maire de Septèmes-les-Vallons pour lui expliquer cette réorganisation.

Il revient désormais à notre assemblée de donner son avis sur ce projet.

Pour tenir compte du calendrier souhaité par Monsieur le Préfet, l'avis sollicité avait fait l'objet d'un rapport présenté à la Commission Permanente du 16 décembre dernier mais cet avis devait être officialisé lors d'une prochaine séance publique.

PROPOSITIONS

Le projet présenté par Monsieur le Préfet visant à modifier les limites des arrondissements pour les rapprocher de celles de la métropole Aix-Marseille Provence paraît cohérent et pertinent.

C'est pourquoi je vous propose de confirmer l'avis favorable du Département sur l'ensemble de ces propositions.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL